

## Réponse du Conseil communal à la question écrite de M. Gabriel Friche, intitulée « Extinction de l'éclairage public : éclaircissement »

### Préambule

En réponse à la question écrite concernant l'extinction de l'éclairage public, nous souhaitons d'abord fournir des informations sur l'état actuel du projet.

BKW, l'entreprise mandatée pour l'installation des nouveaux lampadaires, avait jusqu'au 15 mai pour finaliser la mise en place. Malheureusement, des problèmes techniques liés au fournisseur ont retardé cette échéance. BKW travaille actuellement avec le fournisseur pour résoudre ces problèmes. Le Conseil communal recevra prochainement des propositions de la part de BKW permettant la mise en œuvre du projet tel que commandé initialement. Nous espérons que ces ajustements seront terminés d'ici la fin de l'année. En attendant, une solution provisoire a été mise en place avec un éclairage dégressif mais permanent et uniforme dans tous les villages concernés.

Il convient encore de préciser que Val Terbi n'est pas la seule commune affectée par ce problème car d'autres communes de la région sont également concernées.

### Réponse à la question 1

Le Conseil communal confirme qu'il tiendra les promesses faites lors de la réponse à l'interpellation de M. Patrick Cerf.

Pour être plus précis :

- En semaine, l'éclairage à Montsevelier sera avancé à 4h50, garantissant ainsi une lumière suffisante pour les premiers bus du matin.
- Le week-end, un système d'allumage par détection sera étendu à toute la nuit.

Ces mesures seront implémentées dès que les problèmes techniques actuels seront résolus par les FMB, qui sont pleinement conscients de ces demandes et les intégreront lors de la suite des travaux. Nous n'avons fait aucune autre promesse, estimant que ces solutions répondent majoritairement aux besoins des habitants tout en respectant la motion du Conseil général. Il est crucial de souligner l'importance de cette motion, qui vise également à protéger la nature, notamment face à la disparition de plus de 80% des insectes en Suisse au cours des 30 dernières années. Nous considérons que cette balance des intérêts est toujours d'actualité et nécessaire.

## Réponse à la question 2

Concernant l'économie d'énergie engendrée, il n'y a pas de données permettant de distinguer la part d'économie imputable à l'extinction nocturne, de celle imputable au passage à la technologie LED. Toutefois, les chiffres globaux pour les quatre localités montrent une dépense totale de 15'000.- francs en 2023, contre une moyenne de 80'000.- francs par an pour les quatre années précédant le début des travaux.

Partant du principe que le total des heures de jour et le total des heures de nuit sont égaux sur l'ensemble de l'année, on peut raisonnablement admettre que la part d'économie réalisée par l'extinction nocturne des lampadaires est de moitié. La mise en place d'ampoules LED a permis encore de diminuer de moitié la facture.

Cela se confirme à l'observation des données concernant la consommation électrique. A Corban, par exemple, alors que la consommation des lampadaires était de 57'000 kWh avant travaux, elle n'était « plus que » de 12'500 kWh après la mise en œuvre des deux mesures.

Ces résultats démontrent clairement la pertinence financière de cet investissement, bien que sa mise en œuvre, malheureusement pas terminée, ait demandé beaucoup d'efforts de la part du Conseil communal.

Si le résultat financier est particulièrement réjouissant, les bénéfices ne se limitent pas aux économies réalisées. Il est essentiel de mettre en lumière les avantages significatifs de ces mesures pour la sauvegarde de la biodiversité et le bien-être des habitants, notamment en termes d'amélioration de la qualité du sommeil.

Vicques, le 12 juin 2024

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**



Claude-Alain Chapatte  
Président

Catherine Comte  
Secrétaire